

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

## DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Séance du 9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 9 novembre à 17 heures 30 minutes, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M. POIRON Jean-Pierre Mme ESCOFET Danièle  
Mr POMMIER Philippe Mme COLLON Colette  
M. PALAIS Jean-Claude Mme VIAL Simone  
M. JACQUEMOT Jean-Paul

Absent(s) excusé(s) : M. SERRAILLE Michel

Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Danièle

**OBJET : APPROBATION DE LA DM 01  
EHPAD – 2023.03.03**

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget EHPAD « Les Jacinthes » de l'exercice 2023 :

420787681	EHPAD LES JACINTHES	DM n°1 2023
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-80612 : Energie, électricité	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-641182 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6421 : Praticiens	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7352282 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dépendance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
R-73581 : EHPAD - Produits à la charge de la CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
R-775 : Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>112 000,00 €</b>		<b>112 000,00 €</b>

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 8 décembre 2023

Le secrétaire de séance,

ESCOFET Danièle



La Présidente,  
CHASSEROT Veronique



Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 21/12/2023

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)